

Limite dépôt des dossiers	Prochaine Commission De mutations des marchés
25/02/26	12/03/26

Dossier de candidature complet à adresser par voie postale à :

Madame le Maire
2 rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1

Ou par courrier électronique: marchesnanta@nantesmetropole.fr

**Tout dossier incomplet ou adressé après la limite de dépôt ne sera pas étudié
(cachet de la Poste faisant foi)**

CANDIDATURE

Tout candidat à ces emplacements devra produire un document résumant son expérience professionnelle (Curriculum Vitae), ses motivations, la structure juridique de son entreprise, ses ressources propres et ses besoins de financement. A cet effet, il devra obligatoirement fournir un Business Plan soit un bilan prévisionnel certifié par un comptable se rapportant aux trois premières années.

Par ailleurs, il pourra présenter des pièces supplémentaires (bilan, compte d'exploitation, etc ...) renseignant la Ville sur sa capacité financière à occuper durablement l'emplacement.

En outre, en cas de modification des conditions d'exploitation de l'étal, il est vivement conseillé au candidat de fournir tous les documents de nature à éclairer la Commission des Mutations sur les aménagements envisagés.

IMPORTANT

Les autorisations d'occupation du domaine public sont incessibles et intransmissibles. Par conséquent, il ne peut y avoir de transaction sous quelque forme que ce soit au sujet d'une transmission de clientèle ou de pas de porte.

Les commerçants de la Halle couverte de Talensac sont tenus d'occuper leur étal à raison de 4 jours minimum par semaine.

Marché	Jour d'occupation	Place vacante	Catégorie à privilégier	Métrage
Halle de Talensac	du mardi au dimanche	Monsieur BIGNON	ALIMENTAIRE	4m x 2,10 m